



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 1^{er} février 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-02-015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-017

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 244 328.60 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 02-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2016-02-018

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 2015-12-245 – MONTANT DE LA SUBVENTION DU DÉPUTÉ À MODIFIER

Considérant l'extrait de la résolution # 2015-12-245.

« Considérant que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Chalets pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. »

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de modifier la résolution # 2015-12-245 qui énonçait un montant subventionné de 30 000 \$ à recevoir. Par conséquent, le montant subventionné est de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-019

DEMANDE DE SUBVENTION DU DÉPUTÉ – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant le projet de reconstruction de la Route du 7^e Rang Ouest.

Considérant la nécessité de refaire la structure de chemin de ce tronçon.

Considérant l'admissibilité de ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Sur la proposition de Francine roy, il est résolu de demander à notre député, monsieur Jean D'Amour, une subvention de l'ordre de 30 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – PROTECTION INCENDIE

Madame la Mairesse informe les élus que l'adoption du tableau de bord pour la protection incendie sera adopté à la séance du 1^{er} mars 2016 étant donné le manque de temps afin de remplir le tableau de bord pour la MRC de Témiscouata.

RÉSOLUTION N° 2016-02-020

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER UN FINANCEMENT AUPRÈS DE SERVICE CANADA POUR LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la directrice générale de demander des subventions salariales à *Emplois d'été Canada* 2016 pour les postes étudiants suivants :

- Coordonnateur ou animateur au terrain de jeux
- Surveillant piscine – Camping et chalets Squatec.
-

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-021

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉS

Considérant le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés.

Considérant que le plan d'intervention s'avère essentiel à la poursuite des travaux éligibles à la subvention puisqu'il permet de connaître l'état des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale à demander des soumissions pour l'élaboration du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-022

ZEC OWEN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN CONTENEUR À DÉCHETS

Considérant la réception d'une demande d'aide financière en octobre 2015 pour l'achat d'un conteneur à déchets à la Zec Owen.

Considérant la réception d'une deuxième demande d'aide financière pour cette même aide financière en décembre 2015.

Considérant que selon l'annexe II du règlement numéro # 218 sur la gestion des matières résiduelles de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, les contenants à déchets doivent être déposés, au choix et aux frais des usagers, dans des contenants conçus à cette fin.

Considérant que les activités des membres s'effectuent presque tout au long de l'année et que la majorité des membres ne sont pas seulement de Squatec, mais bien de l'extérieur.

Considérant que le poste d'accueil est situé dans la municipalité de Lejeune.

Considérant la nécessité de la Zec Owen à offrir le service de cueillette des ordures pour répondre aux besoins de ses utilisateurs (acériculteurs, chalets, roulottes, 4-roues, motoneigistes).

Considérant que ne plus offrir le service de cueillette des ordures, la direction de la Zec Owen pénalise non seulement les propriétaires d'érablières, mais tous les utilisateurs de la Zec Owen.

Considérant que dans ses règlements généraux, la Zec Owen spécifie que les membres se doivent d'utiliser les conteneurs pour disposer de leur déchet (art.9.09-2).

À l'unanimité des conseillers, il est résolu de proposer à la direction de la Zec Owen, d'augmenter ses droits d'accès, pour être en mesure d'offrir à ses membres des conteneurs à déchets qui répondront à leurs besoins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-023

INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ – FÊTE DES VOISINS – 11 JUIN 2016

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d’inscrire la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec à la Fête des voisins. Ainsi nous acceptons de faire la promotion de l’événement auprès de nos citoyens en plus de contribuer au développement d’un esprit de voisinage chaleureux et sympathique dans notre communauté. Il est de plus résolu d’inscrire l’événement dans notre bulletin municipal.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-024

ACHAT DE PUBLICITÉ – INFO DIMANCHE – HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d’acheter une publicité dans le journal Info Dimanche à sujet de l’hommage aux bénévoles. Le nom de la personne choisie sera publié dans une section « À Pâques, nous leur disons merci! », soit le 23 mars prochain. Le coût de la publicité s’élève à 95 \$ avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2016

Madame Jacqueline Caron, mairesse proclame la semaine nationale de prévention du suicide du 31 janvier au 6 février 2016. Le thème de cette année est « T’es important pour nous. Le suicide n’est pas une option. »

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2016

Madame Jacqueline Caron, mairesse proclame les Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 15 au 19 février 2016. L’objectif est de mobiliser et activer la communauté autour des jeunes pour leur parler d’efforts, de persévérance, des risques du décrochage scolaire et des avantages d’un diplôme. Mais il s’agit aussi de rappeler à la population que la persévérance scolaire, c’est l’affaire de tous et que chaque jeune a besoin d’encouragements quotidiens.

RÉSOLUTION N° 2016-02-025

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec participe à l’implantation du programme Accès-Loisirs au Témiscouata, une initiative visant à rendre le loisir admissible aux gens vivant en situation de vulnérabilité. Il est de plus résolu de donner deux (2) places familiales à la patinoire pour la saison 2016-2017 et deux (2) places familiales à la piscine au Camping et chalets Squatec pour la saison 2017.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-026

SOMME À RÉSERVER POUR LE PROJET DE L’ÉDIFICE FRASER

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de réserver la somme de 50 000 \$ budgétée en 2015, pour le projet de rénovation de l’Édifice Fraser qui avait été immobilisé au poste 23-080-10-722. Comme ces travaux ont finalement été reportée en 2016, cette réserve sera utilisée à ce moment-là.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-027

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES BELISLE ET BOURGOIN POUR LE DÉCÈS DE MONSIEUR JEANNOT BELISLE

À l'unanimité des conseillers, il est résolu d'offrir nos plus sincères condoléances aux familles Belisle et Bourgoin suite au décès de monsieur Jeannot Belisle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-02-028

ACHAT DE PUBLICITÉ – GUIDE DU VISITEUR DU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'acheter une publicité dans le guide du visite du Parc national du Lac-Témiscouata au montant de 275 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – JANVIER 2016

Jacqueline remettra aux élus à la séance du mois de mars le taux d'occupation des chalets au camping des mois de janvier et de février 2016.

RÉSOLUTION N° 2016-02-029

PARTICIPATION AU GALA DES SAVEURS À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser monsieur Alain Malenfant, maire suppléant à participer au Gala des saveurs qui aura lieu le 6 février 2016 à Témiscouata-sur-le-Lac. Il est de plus résolu d'autoriser les dépenses de frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 25.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière